

---

## **Règlement du Jeu Concours : Gagnez 2 pass pour le Futuroscope**

### **Article 1 : Organisateur**

Le jeu concours est organisé par JEUNESSE SPORTIVE CHERBOURGEOISE, situé à Place de la République, 50100 Cherbourg-en-Cotentin.

### **Article 2 : Conditions de participation**

- Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France.
- Les employés de JEUNESSE SPORTIVE CHERBOURGEOISE et leurs familles ne peuvent pas participer.

### **Article 3 : Durée du concours**

- Le concours commence le 07/12/2024 à 16h00 et se termine le 11/12/2024 à 23h59.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer, les participants doivent :

1. Suivre la JS Cherbourg Manche HB sur Instagram ou Facebook.
2. Acheter au moins un billet pour le match JS Cherbourg vs Sarrebourg qui aura lieu le 13/12/2024.

### **Article 5 : Sélection des gagnants**

- Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 12/12/2024.
- Les résultats seront annoncés lors du match du 13/12/2024.

### **Article 6 : Dotations**

- Le gagnant recevra 2 pass pour le Futuroscope, valable jusqu'en août 2025.
- Les billets ne peuvent pas être échangés contre leur valeur en espèces et sont non transférables.

### **Article 7 : Remise des prix**

- Les gagnants seront contactés par téléphone le 12/12/2024.
- En cas de non-réponse dans un délai de 1h00, un autre gagnant pourra être tiré au sort.

### **Article 8 : Données personnelles**

- Les informations personnelles collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour les besoins de ce jeu et ne seront pas partagées avec des tiers.

### **Article 9 : Acceptation du règlement**

- La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

#### **Article 10 : Modifications et annulations**

- L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours à tout moment, sans préavis.
- En cas d'annulation, de changement de date ou de modification substantielle des conditions du concours, aucun remboursement ne sera effectué, et les participants ne pourront pas réclamer de compensation financière ou matérielle.